



Choix et critères d'acquisition des bibliothécaires en contexte de restriction budgétaire

Claude Poissenot

► **To cite this version:**

Claude Poissenot. Choix et critères d'acquisition des bibliothécaires en contexte de restriction budgétaire. DROIT DES BIBLIOTHÈQUES, DROIT DES USAGERS, Jun 2005, Grenoble, ABF, 2005. <sic_00110420>

HAL Id: sic_00110420

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00110420

Submitted on 29 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claude Poissenot

IUT « Métiers du livre » Université Nancy2

URSIDOC Lyon1/ENSSIB

poisseno@univ-nancy2.fr

Juin 2005

CHOIX ET CRITERES D'ACQUISITION DES BIBLIOTHECAIRES EN CONTEXTE DE RESTRICTION BUDGETAIRE

La loi sur le droit de prêt en bibliothèque ne saurait se réduire à ses répercussions budgétaires. Elle modifie les rapports entre les acteurs de la chaîne du livre. Ce faisant, elle contribue à son institutionnalisation : le livre est un objet culturel qui suppose un traitement particulier. Il est créé par un auteur conçu comme la source de tout ce qui suit. Le droit de prêt renforce la dimension « culturelle » du livre en ce qu'il soutient l'auteur « contre » le « marché ». La valeur d'un auteur ne se réduit pas à sa valeur marchande et la loi renforce cette conviction mise à mal par les logiques économiques à l'œuvre dans l'édition. La loi entérine et renforce le statut de l'auteur comme « fétiche » du champ littéraire¹. C'est par lui que les acteurs du livre forment une unité au-delà de leur position effective dans la chaîne du livre.

Mais la loi sur le droit de prêt en bibliothèque impose une limitation des remises dont bénéficiaient jusqu'à présent les bibliothèques. Le plafonnement à 15% des remises se traduit par une réduction conséquente des budgets d'acquisition qui bénéficiaient de remises pouvant atteindre 30%. Les municipalités ou les conseils généraux ne pourront pas tous compenser le manque créé par la limitation des remises. De même, les subventions du CNL ne combleront pas la perte de pouvoir d'achat des bibliothèques. Celles-ci et leurs personnels chargés des acquisitions vont sans doute devoir limiter les achats. De quelle manière procèdent-ils ? Quels sont les choix faits ? Quels sont les secteurs de l'édition qui feront l'objet d'un arbitrage défavorable ? Les livres produits par « les-petits-éditeurs-de-qualité », les best-sellers, la littérature populaire, la bande dessinée, etc ?

¹ On trouve une présentation synthétique de la notion de « champ artistique » dans B. Bourdieu, « Lettre à Paolo Fossati », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°31, 1980, pp. 91-92 (cité par A. Accardo, P. Corcuff, *La sociologie de Bourdieu*, Bordeaux, Le Mascaret, 1986).

Toutes ces questions renvoient à une question plus large sur le système de valeurs en vigueur dans les bibliothèques publiques. Les acquisitions forment le moment privilégié où les valeurs s'expriment y compris dans leur caractère contradictoire. L'étude des acquisitions, notamment dans une situation de restriction budgétaire, ouvre donc la voie à la meilleure connaissance des valeurs partagées par le monde des bibliothèques. C'est bien un objectif secondaire de cette enquête que d'œuvrer à une meilleure connaissance des valeurs à l'œuvre chez les bibliothécaires.

Méthodologie

Afin de répondre aux questions sur les choix des bibliothécaires en matière d'acquisition, nous² avons conçu un questionnaire destiné à ceux en charge de cette activité. Il a été diffusé principalement par l'intermédiaire des chefs d'établissement mais aussi de façon plus informelle par des relations d'interconnaissance. Nous avons veillé à recevoir des réponses émanant de bibliothèques publiques de toutes tailles. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi diffusé le questionnaire par l'intermédiaire de plusieurs BDP.

Au total, nous avons rassemblé 197 questionnaires émanant de 115 établissements variés. On remarque que les réponses proviennent plus souvent de l'Est de la France : la Lorraine rassemble 37% des établissements et 25% des questionnaires, la Franche-Comté³ respectivement 19% et 11%. Néanmoins les établissements desquels nous avons obtenu des questionnaires sont répartis dans toute la France (dans 35 Départements et 13 Régions).

Du point de vue de la taille de la commune, nous avons recueilli des questionnaires de bibliothèques très différentes. La distribution des établissements selon la taille de la commune suit celle observée au niveau national.

² Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un « projet thématique » à l'IUT Nancy-Charlemagne (option « Métiers du livre ») au cours de l'année 2004-2005. Il n'aurait pas été possible sans la mobilisation des étudiants (merci particulièrement à H. Zemb et L. Bronner) mais aussi des bibliothécaires qui ont répondu au questionnaire et qui l'ont diffusé. Merci à tous pour leur contribution à l'accroissement de notre connaissance du monde des bibliothèques.

³ Merci à C. Fontaine d'ACCOLAD d'avoir permis la diffusion du questionnaire dans la région.

Tableau 1. Répartition des bibliothèques selon la taille de la commune dans notre échantillon et au niveau national (données DLL 2002)

	Echantillon des bibliothèques interrogées	Données DLL 2002
50 000 habitants et plus	22%	4%
20 à 50 000 habitants	13%	10%
10 à 20 000 habitants	11%	14%
5 à 10 000 habitants	19%	23%
2 à 5 000 habitants	22%	32%
Moins de 2000 habitants	13%	17%
	100%	100%

L'échantillon des bibliothèques interrogées ressemble à la population des bibliothèques en France. Notre échantillon comporte toutefois une part plus importante de réponses émanant de bibliothèques de grandes villes au détriment des établissements implantés dans des petites communes. Cette « déformation » de notre échantillon puise sa source dans la passation du questionnaire auprès des bibliothèques de l'ADBGV. Ce choix était raisonné dans la mesure où notre population de référence (celle au nom de laquelle nous comptons produire des énoncés) était celle des bibliothécaires en charge des acquisitions et non des bibliothèques. Or, si les établissements des grandes villes représentent une faible part des bibliothèques (4%), ils emploient 45% du personnel spécifique à l'échelon national. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité obtenir des questionnaires de professionnels exerçant à Paris⁴ ainsi qu'à Lyon⁵ (15% des réponses). Notre accent mis sur ces équipements nous permet d'obtenir un échantillon de bibliothécaires qui, du point de vue de la taille de la bibliothèque dans laquelle ils exercent, ressemble de près à la distribution de la population des bibliothécaires observée au niveau national.

⁴ Nous remercions Y. Alix et M. Jung pour leur aide afin de réunir les questionnaires auprès des bibliothécaires de la Ville de Paris.

⁵ Merci à B. Calenge pour son soutien dans cette enquête (relecture et passation du questionnaire).

Tableau 2. Répartition des bibliothécaires selon la taille de la commune dans notre échantillon et au niveau national (données DLL 2002)

	Echantillon des bibliothécaires interrogées	Données DLL 2002
50 000 habitants et plus	40%	45%
20 à 50 000 habitants	19%	24%
10 à 20 000 habitants	9%	13%
5 à 10 000 habitants	12%	12%
2 à 5 000 habitants	13%	5%
Moins de 2000 habitants	8%	1%
	100%	100%

La ressemblance des bibliothèques de l'échantillon avec les bibliothèques françaises s'observe pour d'autres critères. Ainsi, du point de vue de la surface offerte pour 100 habitants, les équipements de l'étude proposent une moyenne semblable à celle constatée au niveau national (6,78 m² contre 6,92 m²). De même, la taille relative des collections se rapproche de celle des bibliothèques françaises tout en étant légèrement plus faible : ainsi le nombre d'imprimés par habitant est de 2,95 dans l'échantillon contre 3,23 en général. Cette légère faiblesse des collections ne se retrouve pas dans le budget d'acquisition : les bibliothèques de l'échantillon ont aussi souvent un budget d'acquisition par habitant inférieur à 2€ que les bibliothèques françaises (43% contre 45%).

Enfin, les bibliothèques de l'échantillon ressemblent aux autres du point de vue de la fréquentation dont elles font l'objet. Le taux d'inscrits de la commune (nombre d'inscrits de la commune rapporté à la population de la commune) s'élève à 14,4% contre 15,4% pour les bibliothèques françaises en 2002. Si elles semblent en moyenne moins fréquentées c'est parce qu'elles sont (on l'a vu supra) plus souvent dans des grandes villes (50 000 habitants et plus) dans lesquelles on observe une plus faible fréquentation des bibliothèques (10,4% dans notre échantillon et 13,4% pour les données DLL 2002).

Au total, notre échantillon provient de bibliothèques ressemblant aux bibliothèques françaises. On n'identifie aucune caractéristique susceptible de remettre fortement en cause la représentativité des établissements de l'échantillon.

Si on compare les bibliothécaires interrogés avec la population des bibliothécaires français, on doit d'abord considérer le fait que nous avons 15% des questionnaires qui ont été remplis par

des bénévoles. Ils font fonction de bibliothécaires sans être rémunérés pour cette activité. Ils ont sans doute reçu des formations des BDP mais n'appartiennent pas à la profession au sens étroit du terme. Si on s'attarde sur le sous-ensemble des personnels rémunérés, on observe une différence importante dans les grades.

Tableau 3. Répartition du personnel rémunéré selon le grade dans notre échantillon et dans les bibliothèques françaises.

	Professionnels de l'échantillon	Données DLL 2002
Catégorie A	37%	14%
Catégorie B	44%	35%
Catégorie C	19%	50%
	100%	100%

Nous avons rassemblé une proportion plus importante de questionnaires de professionnels de catégorie A (15% de Conservateurs et 22% de Bibliothécaires) qu'on ne compte de membres de cette catégorie dans l'ensemble des bibliothèques françaises. Inversement, seuls 19% des questionnaires émanent d'Agents du patrimoine alors qu'ils représentent 50% du personnel spécifique des bibliothèques en France. Les répondants à notre enquête appartiennent donc plutôt aux fractions les plus gradées de la profession. Ce constat ne doit pas conduire à discréditer notre échantillon dans la mesure où notre population de référence est bien celle des bibliothécaires qui sont en charge du travail d'acquisition et non des bibliothécaires dans leur ensemble. L'activité d'acquisition étant au cœur de l'activité des bibliothèques, elle reste l'apanage de personnels dotés d'une légitimité technique ou culturelle associée aux catégories B ou A. Une autre enquête⁶ confirmait, dans le monde des BDP, la présence rare des membres de catégorie C dans l'activité d'acquisition. Notre échantillon prend bien en compte le processus de sélection des professionnels selon le grade pour cette activité. Il ne nous est pas possible de savoir s'il l'exagère, le minimise ou en tient compte fidèlement.

Du point de vue de l'âge, les bibliothécaires interrogés ont 42 ans en moyenne (41 ans et 6 mois si on ne tient pas compte des bénévoles). En cela, ils ne diffèrent pas nettement des bibliothécaires tels qu'on les connaît par l'enquête démographique sur les personnels des bibliothèques réalisée en 2000.

⁶ A. Lemoine, « Les pratiques d'acquisition en BDP » in *Transversales*, n°74, déc. 1999, p. 6.

Tableau 4. Age moyen des bibliothécaires de l'échantillon et au niveau national dans la fonction publique territoriale selon le grade.

	Bibliothèques de l'échantillon	Enquête CNFPT 2000
Conservateurs	44 ans et 3 mois	47 ans et 5 mois
Bibliothécaires	45 ans et 3 mois	47 ans et 7 mois
Assistants	39 ans et 3 mois	42 ans et 9 mois
Agents du patrimoine	40 ans et 7 mois	41 ans et 4 mois
Bénévoles	47 ans et 6 mois	

Les bibliothécaires qui ont répondu à notre enquête semblent légèrement plus jeunes que ceux de la population parente. La distribution de l'âge selon le grade suit les mêmes contours : les Bibliothécaires et Conservateurs sont plus âgés que les Assistants et Agents du patrimoine. Les bénévoles se caractérisent par leur âge moyen plus élevé.

Tableau 5. Proportion de femmes parmi les bibliothécaires de l'échantillon et au niveau national dans la fonction publique territoriale selon le grade.

	Bibliothèques de l'échantillon	Enquête CNFPT 2000
Conservateurs	67%	79%
Bibliothécaires	85%	90%
Assistants	85%	84%
Agents du patrimoine	88%	76%
Bénévoles	94%	

Globalement, 85% des questionnaires que nous avons reçus ont été remplis par des femmes. Notre échantillon reflète ainsi la sur-représentation féminine observée depuis de nombreuses années chez les bibliothécaires. Comme au niveau national, on constate une féminisation moins forte chez les Conservateurs.

Comparer les bibliothèques et bibliothécaires de l'échantillon avec ceux de l'échelon national apparaît comme une condition pour produire des énoncés. Dans quelle mesure pouvons-nous généraliser les résultats mis à jour sur notre population étudiée pour la population des bibliothécaires dans son ensemble ? Notre comparaison nous donne des raisons de penser possible la généralisation des résultats. Il convient toutefois de demeurer prudent du fait du mode de passation qui recueille un avis individuel détaché d'un contexte de socialisation

professionnelle. S'agissant de valeurs professionnelles, on peut penser que leur affichage est peut-être plus « conventionnel » dans un cadre de relations entre pairs que dans celui d'un questionnaire anonyme.

Légitimer son choix par l'œuvre ou par le public ?

Comment choisir en cas de restriction budgétaire ? Placés mentalement dans un contexte de restriction des budgets d'acquisition de 15% (soit la baisse estimée de pouvoir d'achat à laquelle la mise en place de la loi sur le droit de prêt conduit, ou risque de conduire, dans bien des cas), les bibliothécaires devaient se prononcer sur les critères à privilégier pour effectuer les acquisitions. Pour une série de quinze critères, ils devaient choisir d'accorder une place moins ou plus importante à chacun. Le caractère clivant de la question offrait l'avantage de pousser les bibliothécaires à livrer des éléments de leur univers de valeurs.

Tableau 6. Critères les moins et les plus importants pour les acquisitions en cas de restriction budgétaire.

Critères les moins importants		Critères les plus importants	
Le nombre d'exemplaires	82%	La population desservie	86%
Le goût personnel (coup de cœur)	73%	L'avis des professionnels	76%
Les best-sellers	62%	Les critiques des documents	71%
L'avis des non professionnels	59%	L'actualité littéraire	52%
L'intuition	57%	La demande des usagers	51%
Les gros éditeurs	45%	Les petits éditeurs	47%
		Les « classiques »	44%
		L'intégralité des séries	41%
		Les sujets d'actualité	40%

Note de lecture : 82% des bibliothécaires interrogés déclarent accorder une place moins importante au nombre d'exemplaires pour les acquisitions en cas de restriction budgétaire. Inversement, 86% disent accorder une place plus importante à la population desservie.

Comme les incite une partie de la littérature professionnelle, les bibliothécaires sont tentés de prendre la population desservie comme premier critère pour leurs acquisitions. Les bibliothèques sont destinées à la population qui les entoure et sélectionner les documents suppose de tenir compte de cet environnement. Dès lors, la qualité d'un document apparaît relative au contexte dans lequel il est acquis. Le volume et le type de population constituent des informations déterminantes dans les choix faits par les bibliothécaires.

Mais ce point de vue relatif s'accompagne de très près d'un point de vue « objectif » sur les documents eux-mêmes. Sont-ils appréciés de ceux qui les critiquent ? Entrent-ils dans l'actualité littéraire ? Sont-ils issus de petits éditeurs ? Dès lors, il s'agit pour les bibliothécaires d'évaluer les documents en tenant compte de leur position dans la chaîne du livre (ou dans le champ littéraire). Les acquéreurs sont alors sensibles surtout à la manière dont ils ont été jugés par les pairs (avis des professionnels) mais aussi aux commentaires émanant de professionnels non bibliothécaires (critiques). Les bibliothécaires entendent ainsi montrer à la fois leur autonomie par rapport au champ littéraire mais aussi leur attachement à celui-ci. Dans la pratique, ils utilisent en effet des revues professionnelles (ou des sites Internet animés par des collègues) ainsi que des critiques destinées à un public plus large que celui des bibliothécaires.

L'attention à la « demande des usagers » ainsi qu'aux « petits éditeurs » apparaît comme une réminiscence du premier clivage entre ce qu'on peut appeler la « légitimation par le public » et la « légitimation par l'œuvre ». Dans le premier cas, les acquisitions trouvent leur justification dans le souci de satisfaire le public au sens de la population desservie mais aussi au sens plus étroit des usagers déjà présents. Dans le second cas, il s'agit de légitimer les acquisitions par la valeur reconnue aux œuvres par ceux en position de le faire.

Avec le droit de prêt, les bibliothèques se trouvent partiellement dégagées de leur responsabilité vis-à-vis de l'amont de la chaîne du livre : les auteurs sont rémunérés par leur intermédiaire même sans que leur(s) livre(s) soient achetés. Dès lors, acquérir des livres dont on sait qu'ils risquent de rencontrer un large succès entre moins en « concurrence » avec les intérêts économiques des auteurs commercialement fragiles. La solidarité avec les auteurs peut partiellement se dégager de l'acquisition de leurs ouvrages. On peut dès lors se demander quelle place les bibliothécaires accordent à la production de livres commerciaux. Au contraire, les réponses des bibliothécaires donnent l'impression que la valeur intrinsèque de l'œuvre risque à tout moment d'être « perturbée » si elle rencontre un succès commercial. Elle peut tenir alors de stratégies commerciales ou d'un bouche à oreilles entre personnes n'appartenant pas au champ littéraire. L'importance accordée par les bibliothécaires aux petits éditeurs prend sa source dans le souhait de montrer leur participation au champ littéraire : la valeur d'une œuvre ne saurait être réduite à son succès commercial. De façon complémentaire, l'argent public doit soutenir les entreprises qui font exister des œuvres qu'une seule logique marchande ne pourrait faire vivre. En cela, les bibliothécaires se positionnent clairement du côté de la proximité et du soutien à la création. Cette orientation conférée à l'institution bibliothèque se retrouve dans la mise à l'écart des best-sellers et des

gros éditeurs. Le succès commercial d'un document lui retire son attrait car il porte le germe du doute sur la qualité proprement culturel de l'œuvre.

A travers les acquisitions se joue la participation des bibliothécaires au champ artistique (y compris littéraire). Celle-ci passe par l'opposition à l'intuition et encore plus au coup de cœur : succomber à ses tentations pour les acquisitions reviendrait à remettre en cause l'existence d'une valeur proprement artistique indépendante des appréciations personnelles. Les acquisitions traduisent moins un goût singulier qu'elles ne sanctionnent une qualité identifiée par ceux en position de le faire d'où le rejet de l'avis des non professionnels. La mise de côté du nombre d'exemplaires traduit le désir voisin de privilégier la diversité des collections sur leur disponibilité. Comme le disent certains, « il faut donner sa chance au maximum de livres » y compris si on diminue les chances que les usagers accèdent aux titres les plus demandés. C'est ainsi fortement que les bibliothécaires privilégient la collection sur le public desservi.

La légère suprématie de la légitimité par l'œuvre

Nous avons identifié la coexistence des deux formes de légitimation des acquisitions. On peut alors s'interroger sur leur place respective. D. Lahary⁷ estime que le métier de bibliothécaire « peut être fondamentalement envisagé de deux façons. D'abord la collection ou d'abord les publics ? D'abord les documents ou d'abord les utilisateurs ? ». Mais observe-t-on une forme plus présente que l'autre ? La coexistence de deux valeurs ne signifie pas leur égalité.

Pour les critères relevant d'un même mode de légitimation, on peut chercher à mesurer quelle est la proportion des personnes interrogées à accorder à chacun moins d'importance. Ainsi, combien de bibliothécaires ont dit vouloir accorder moins d'importance à aucun, un, deux, trois ou plus des critères suivants : « la demande des usagers », « la population desservie », « les best-sellers », « le nombre d'exemplaires », « les gros éditeurs » ? Corrélativement, combien déclarent vouloir moins attacher d'importance à « l'avis des professionnels », aux « classiques », à « l'actualité littéraire », aux « petits éditeurs », aux « critiques des documents » ?

Parmi les bibliothécaires interrogés, 40% ne déclarent aucune fois accorder moins d'importance à des critères en rapport avec l'« œuvre ». Par comparaison, seuls 5% ne choisissent jamais d'accorder moins d'importance aux critères en relation avec les publics. Autrement dit 95% des bibliothécaires arbitrent en défaveur du public contre 60% seulement pour l'« œuvre ». Ces deux modes de légitimation coexistent mais dans un rapport

inégalitaire. 38% des bibliothécaires choisissent d'accorder moins d'importance à au moins un critère relatif au public sans sélectionner un seul critère relatif à l'œuvre. L'attention au public est seconde. Dès lors, on peut se risquer à penser que les restrictions budgétaires consécutives à l'application du droit de prêt se traduiront, au moment des acquisitions, par des arbitrages en faveur des œuvres et non du public.

Les variations sociales des critères de choix

L'accent mis sur l'œuvre ou sur le public dépend-il des caractéristiques des bibliothécaires ? Ces orientations dans le travail d'acquisition varient-elles selon qui sont les professionnels ? Pour mesurer ces variations, on distingue ceux qui ont clairement écarté l'idée d'accorder moins d'importance à l'œuvre tout en proposant d'accorder moins d'importance à au moins un critère sur le public (nous les nommerons « défenseurs exclusifs de la collection », 38% de l'ensemble), ceux qui ont décidé de prêter moins d'importance à davantage de critères relatifs au public que de critères relatifs à l'œuvre (« défenseurs ouverts de la collection », 33%) et ceux qui ont choisi autant ou plus de critères relatifs à l'œuvre qu'à ceux portant sur le public (« défenseurs du public », 29%).

Tableau 7. Arbitrage entre collection et public selon la taille de la commune de la bibliothèque dans laquelle exercent les bibliothécaires.

	Défenseurs exclusifs de la collection	Défenseurs ouverts de la collection	Défenseurs du public	
Moins de 5000 hab.	26	26	47	100
De 5 à 20 000 hab.	23	43	34	100
De 20 à 50 000 hab.	53	29	18	100
50 000 hab. et plus	49	27	24	100

Les bibliothécaires travaillant dans une bibliothèque d'une grande ville sont nettement plus souvent (environ deux fois) défenseurs exclusifs de la collection que ceux exerçant dans une bibliothèque d'une commune de moins de 20 000 habitants. Quand la bibliothèque s'adresse à une large population, elle serait plus à même d'acquérir des documents en se basant sur des critères internes de jugement. La collection ainsi construite a plus de chances de trouver un

⁷ D. Lahary, « Métier, as-tu du © ? » in *BIBLIOTHÈQUE(s)*, janvier 2003, n°7, p. 75.

public à la fois parce que la population est plus large mais aussi parce que les communes les plus peuplées hébergent des fractions de population plus diplômées. Pour ces raisons, les professionnels peuvent plus aisément construire une « politique d'offre » car ils sont dans un contexte qui permet à leur politique de faire l'objet d'un minimum de « demande ».

Dans les communes de petite taille, les bibliothécaires intègrent davantage la question des publics dans les acquisitions. Ils apparaissent plus enclins à « défendre le public » car celui-ci est moins nombreux et diplômé. Dès lors, les collections gagnent en attractivité et on se doit de mettre en relation la présente tendance avec celle de la fréquentation des bibliothèques selon la taille de la commune.

Tableau 8. Variation de l'attractivité des bibliothèques selon la taille de la commune
(exploitation secondaire des données DLL 2002).

	Taux d'inscrits de la commune
Moins de 5000 habitants	16,9% (1044)
De 5 à 20 000 habitants	14,4% (755)
De 20 à 50 000 habitants	13,4% (241)
50 000 habitants et plus	13,4% (105)
Moyenne	15,5 (2145)

N. B. : on calcule l'attractivité des bibliothèques en faisant le rapport entre le nombre d'inscrits de la commune et la population totale de la commune. Le chiffre entre parenthèses correspond à celui du nombre de communes pour lesquelles le taux moyen a été calculé.

Le taux moyen d'inscrits diminue avec la taille de la commune dans laquelle la bibliothèque est implantée. La plus faible attractivité des bibliothèques des grandes communes ne tient sans doute pas seulement à leur politique d'acquisition mais nous pouvons néanmoins faire l'hypothèse selon laquelle la sensibilité à la collection particulièrement présente chez les bibliothécaires de ces établissements y contribue sans doute. A l'inverse, malgré une population moins proche de l'univers culturel de la bibliothèque, les bibliothèques des communes de petites tailles, sans doute en partie du fait d'une politique d'acquisition moins tournée vers la collection, parvient à capter une proportion plus grande d'usagers.

Les choix des bibliothécaires ne dépendent pas de leur genre. Les hommes ne se distinguent pas des femmes dans les critères qu'ils font prévaloir. En revanche, l'âge différencie les bibliothécaires entre eux. Ceux de moins de 40 ans se révèlent plus souvent « défenseurs exclusifs de la collection » que ceux ayant dépassé cet âge (49% contre 32%). Un tel résultat peut être interprété de deux manières.

- Il s'agit d'un effet d'âge. Relativement jeunes dans la profession, ces professionnels (nous avons effectué le tri sur l'échantillon total moins les bénévoles) ont à cœur de manifester leur intégration à la profession en adoptant un comportement d'« hypercorrection des conduites » c'est-à-dire en exagérant la conformité au système de valeurs. C'est le sens du refus d'accorder moins d'importance à aucun critère relatif à la collection. Au contraire, au fil des années et de l'expérience, les professionnels plus âgés auraient appris à nuancer leur position et feraient preuve de moins d'intransigeance. Dans cette interprétation, le vieillissement des professionnels conduirait à un assouplissement de leurs pratiques d'acquisition vers la prise en compte du point de vue du public. Partiellement à l'appui de cette thèse, on constate que les bibliothécaires exerçant depuis plus de 10 ans sont moins souvent « défenseurs exclusifs de la collection » que ceux moins expérimentés (28% contre 44%).
- Il s'agit d'un effet de génération. Les bibliothécaires « anciens⁸ », « quinquagénaires » et « quadragénaires » seraient entrés dans la profession avec un plus grand souci du public et dans le cadre d'un marché du travail peut-être moins fortement structuré par l'institution scolaire. Les générations plus jeunes, au contraire, seraient moins tentées par le militantisme et surtout ont dû franchir des obstacles pour l'accès au métier du fait de l'inflation des diplômes et de la difficulté pour obtenir un poste. Une fois recrutés, ces jeunes revendiqueraient leur position dans le champ culturel à travers leur référence à la collection. Dans cette interprétation, on peut s'interroger sur l'évolution des bibliothèques et leur adéquation avec la population qui émet des doutes sur la hiérarchisation culturelle⁹ et plus largement sur les autorités¹⁰.

Derrière la dénomination « bibliothécaires » se cachent des grades et statuts bien différents. Outre les bénévoles (trop peu nombreux pour que la tendance soit fiable de façon certaine), notre échantillon rassemble des professionnels de tous les grades qui composent la hiérarchie de la profession. Ces écarts de position à l'intérieur de la hiérarchie se traduisent-ils par des critères différents dans le travail d'acquisition ?

⁸ Nous reprenons le découpage proposé par D. Lahary (« Le fossé des générations » in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 50, n°3, 2005, pp. 30-45).

⁹ C'est une des conclusions de B. Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Documentation française, 2003.

¹⁰ « Le rapport distant aux autorités est un des éléments constitutifs de l'individualisme » (F. de Singly, *L'individualisme est un humanisme*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005, p. 30).

Tableau 9. Arbitrage entre collection et public selon le grade des bibliothécaires.

	Défenseurs exclusifs de la collection	Défenseurs ouverts de la collection	Défenseurs du public	
Conservateur	29	42	29	100
Bibliothécaire	34	29	37	100
Assistant	50	35	15	100
Agent du patrimoine	32	29	38	100

On constate une certaine homogénéité entre les grades sauf chez les Assistants. Ceux-ci expriment nettement plus souvent que tous les autres leur souci de procéder aux acquisitions en conservant toute son importance à la collection pour elle-même. Cet attachement s'explique peut-être par le rôle central que joue la collection dans la définition de leur identité professionnelle : peu en charge des tâches de direction offrant ses formes spécifiques de reconnaissance, ils tiennent leur légitimité de la maîtrise de savoirs techniques autour de la gestion des documents (acquisition et traitement notamment). C'est notamment vrai dans les établissements importants implantés dans des communes de 20 000 habitants et plus dans lesquels la centration exclusive sur la collection atteint un sommet à 62%. Ailleurs, ils peuvent, à l'instar des Agents du patrimoine, valoriser leur activité par les relations avec le public. La nature des acquisitions et leur fondement sur les critères relatifs à la collection apparaissent largement déterminée par des revendications de reconnaissance consécutives à une forme de structuration de la profession qui affecte prioritairement aux Assistants la prise en charge des collections.

Des aspirations contradictoires

L'étude des critères retenus et de ceux repoussés pour conduire le travail d'acquisition montre une opposition entre la légitimité par les œuvres et la légitimité par le public. Mais ces deux modes de légitimation du travail d'acquisition s'incarnent-elles effectivement dans des bibliothécaires différents ou observe-t-on une oscillation des mêmes professionnels entre les deux ?

Il existe bien une différenciation entre les deux légitimités identifiées mais elle est rare. Ainsi, les bibliothécaires qui affirment vouloir accorder plus d'importance aux petits éditeurs disent nettement moins souvent vouloir accorder plus d'importance aux gros éditeurs que ceux qui

déclarent vouloir leur en accorder moins (80% contre 35%). Ce résultat est un des seuls à conforter la thèse d'une différenciation des légitimités s'inscrivant dans une différenciation entre individus.

Le cas général est plutôt celui de la coexistence chez les mêmes bibliothécaires de ces deux formes de légitimation. Les exemples abondent dans ce sens. Ainsi, ceux qui disent vouloir accorder plus d'importance aux « classiques » dans leurs acquisitions estiment aussi souvent vouloir accorder de l'importance aux best-sellers que ceux entendant leur accorder moins d'importance. De façon plus générale, les bibliothécaires qui refusent d'accorder moins d'importance aux critères privilégiant l'œuvre ne sont pas plus nombreux à vouloir accorder moins d'importance aux critères privilégiant le public que ceux qui cèdent sur trois à cinq critères privilégiant l'œuvre.

L'abondance de résultats convergents nous signale l'existence d'une tendance très forte. La différence entre les formes de légitimation ne passe pas entre les bibliothécaires mais bien à l'intérieur de chacun. Les individus ne s'opposent pas entre eux et, contrairement à leur dénomination, se divisent en sollicitant des critères contradictoires. On trouve pour les bibliothécaires la manifestation empirique d'une évolution identifiée par F. Dubet sur d'autres professions ayant en commun le « travail sur autrui ». « Nous ne croyons plus que la Raison et la Nature surplombent les raisons, les identités et les intérêts et portent le projet d'une harmonie préétablie¹¹ ». Les bibliothécaires sont conduits à composer pratiquement avec des principes opposés. Ils sont dans un rapport à la culture semblable à celui dans lequel se trouvent la plupart de nos contemporains : « Les individus ne vivent pas la distinction entre le légitime et l'illégitime seulement comme une frontière qui sépare des groupes ou des classes différents (« eux » et « nous »), mais comme une ligne de démarcation qui différencie les divers membres d'un même groupe (...) et comme une ligne de partage entre soi et soi (...), une ligne de clivage qui les traverse intimement de part en part¹² ».

L'indécision

Face à ces contradictions, une autre manière de réagir consiste à les passer sous silence en se réfugiant dans les non réponses ou « ne sais pas ». Entre 11% et 45% des bibliothécaires interrogés réagissent de cette manière quand on leur demande de nous dire à quels critères accorder moins ou plus d'importance. 74% de l'échantillon se réfugie au moins une fois dans la non réponse ou « ne sais pas » pour les quinze critères proposés. Cela signifie que

¹¹ F. Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 392.

¹² B. Lahire, *Op. Cit.*, p. 669.

l'indécision touche une large part des bibliothécaires. C'est particulièrement le cas pour l' « avis des non professionnels » (30%), les « petits éditeurs » (36%) et les « gros éditeurs » (45%). S'exprime ici sans doute une hésitation particulièrement forte : il est trop difficile de répondre « moins » ou « plus » à ces critères car chaque choix engage une argumentation de sens opposé qui rappelle leur division interne.

Certains bibliothécaires donnent le sentiment d'être troublés par la demande qui leur était faite de devoir prendre position explicitement là où ils choisissent pratiquement c'est-à-dire en ayant intériorisé les critères qui sont les leurs ou ceux de l'établissement dans lequel ils exercent. Ne pas répondre ou ne pas savoir quoi répondre peut s'expliquer par une réticence à la mise à jour des critères à l'œuvre dans le travail d'acquisition qui est vécu comme une tâche lourde de responsabilité et hautement singularisante. Le (la) bibliothécaire, en tant qu'être singulier, risque d'être perçu à travers les documents qu'il (elle) a choisi. Est partiellement en jeu dans la tâche d'acquisition une question d'image de soi des professionnels (ou bénévoles). Sans doute pour cette raison, ils rechignent à dévoiler ce qui peut apparaître comme un « jardin secret » à la fois dans un questionnaire mais aussi dans un document orientant la politique d'acquisition. Une telle analyse nous conduit à envisager l'existence d'une relation entre les caractéristiques personnelles des bibliothécaires et les collections qu'ils acquièrent. Le refus de certaines parties de la production éditoriale jugées « commerciales » et/ou de mauvaise « qualité » naît peut-être du désir des acquéreurs de mettre en avant certains aspects de leur identité personnelle. La soif de reconnaissance de sa singularité peut prendre le relais du désir de distinction sociale par la culture. L'univers de sens se modifie sans modifier les pratiques effectives des acteurs.

On relève que l'indécision est indépendante du budget d'acquisition par habitant. Les professionnels opérant dans des établissements « riches » ne sont pas davantage protégés de l'indécision. En revanche l'indécision est plus grande chez les femmes (76% contre 63%) et chez les moins de trente ans (67%).

Quelles dépenses diminuer ?

Face à la réduction des budgets d'acquisition, comment réagissent les bibliothécaires ? On sait les critères qu'ils mobilisent mais quels choix font-ils ? La question se subdivise en plusieurs. Ainsi, entendent-ils répercuter la baisse sur tous les éléments du budget de fonctionnement de la bibliothèque (acquisitions, animations, équipement) ? Quelles parties du budget de fonctionnement entendent-ils baisser ? Quels supports ? Quelles catégories de livres ?

La répercussion de la baisse aux autres éléments du budget de fonctionnement

Les bibliothécaires sont partagés puisque 46% s'accordent sur la répercussion alors que 51% repoussent cette idée. Deux visions coexistent : l'une considère le budget d'acquisition comme un des éléments du budget de fonctionnement pouvant, à ce titre, bénéficier de la solidarité des autres domaines alors que l'autre conception distingue nettement les domaines et demande au seul budget d'acquisition de supporter la baisse. Les tenants de l'absence de répercussion adoptent leur position au nom d'un principe de séparation comme ils défendent d'autres principes : ils affirment plus souvent que les autres qu'il faut moins tenir compte de son goût personnel pour les acquisitions (81% contre 66%). Inversement, les partisans de la répercussion composent davantage avec les principes : ils affirment plus souvent que l'on peut accorder moins d'importance à l'avis des professionnels (14% contre 5%) ou à la demande des usagers (38% contre 27%). Ces deux derniers résultats montrent que la question de la répercussion de la baisse est indépendante du mode de légitimation des acquisitions. C'est davantage la question de l'attachement à des principes qui est en jeu plutôt que la nature de ceux-ci.

L'hésitation quant à la répercussion de la baisse s'observe dans toutes les fractions de la population, quels que soient l'âge, l'ancienneté, le grade ou la taille de la commune. Le doute est général et révèle un trouble diffus. Toutefois une variation particulièrement forte émerge : plus de deux fois moins souvent les hommes repoussent l'idée d'une répercussion de la baisse à tous les éléments du budget de fonctionnement (23% contre 51% des femmes). Placés dans les mêmes conditions, les hommes choisiraient en mobilisant plus souvent un principe de séparation des secteurs de dépenses. Logiquement, ils font des acquisitions le secteur qui doit baisser prioritairement trois fois plus souvent que les femmes (45% contre 13%). On assisterait à une tendance plus forte des hommes à mobiliser des catégories universelles, abstraites que les femmes. « Les hommes optent pour l'application de principes généraux¹³ ». Ce serait comme « par principe » que les hommes renonceraient davantage à répercuter la baisse sur les autres secteurs de dépense. Les femmes seraient au contraire plus souples et ouvertes à la solidarité entre domaines de dépenses.

¹³ Cf. F. de Singly, Op. Cit., p. 25.

Chercher les économies indolores

La restriction budgétaire est mal perçue par les bibliothécaires. Ils doivent composer avec cette contrainte et la manière dont ils le font révèlent certains éléments de leur système de valeurs.

Ainsi, les bibliothécaires interrogées cherchent à épargner les dépenses d'acquisition de la baisse. Quand on leur demande les éléments du budget de fonctionnement qui doivent baisser en priorité, 45% se tournent vers le « petit » équipement et les fournitures contre 31% vers les animations et autant vers les acquisitions. Les dépenses d'équipement paraissent plus secondaires. Elles ne participent pas vraiment à l'identité de la bibliothèque (et de ceux qui y travaillent). En revanche les dépenses pour les animations et pour les acquisitions paraissent plus importantes aux bibliothécaires car elles donnent à la bibliothèque son visage, son identité. On peut s'étonner de la mise à égalité des animations avec les acquisitions. Elles apparaissent largement valorisées car peut-être valorisantes pour les personnels (sans que l'on sache de façon précise ce qu'elles apportent à la fréquentation).

Les économies indolores peuvent être trouvées parmi les différents supports que la bibliothèque acquiert. Certains d'entre eux sont sur la voie de l'obsolescence et offrent ainsi des dépenses plus faciles à sacrifier. C'est le cas des cassettes vidéo pour lesquelles la moitié des bibliothécaires interrogés affirment qu'on peut diminuer les dépenses. Cette proportion doit être comparée aux 11% pour les DVD vidéo. Les bibliothécaires s'accordent pour baisser un support mais pas la vidéo dans son ensemble. Ils sont soucieux de conserver suffisamment de budget pour maintenir les acquisitions de non livres : seuls 8% feraient baisser le budget des CDs et 13% les périodiques. Les bibliothèques sont devenues (très souvent) des médiathèques et les professionnels approuvent cette évolution. Si 30% seraient d'accord pour baisser les dépenses de cédéroms ce n'est pas pour remettre en cause la présence de ce type de document mais plutôt parce que ce support recule face au développement d'Internet en haut-débit. Au total, les bibliothécaires adoptent une position de solidarité mesurée à l'égard des acquisitions de livres : d'une part ils acceptent de diminuer d'autres supports mais un tiers refusent l'idée que la baisse doivent concerner tous les supports.

A l'intérieur même du domaine d'acquisition des livres, les bibliothécaires arbitrent entre des types de documents à partir d'un système de valeurs qu'ils révèlent ainsi. Leurs réponses manifestent une réflexion intense sur la définition des collections.

Tableau 10. Catégories de livres devant contribuer le plus et le moins à la baisse du budget d'acquisition.

Doit contribuer le plus		Doit contribuer le moins	
Les beaux livres	62%	Les romans	61%
Le fonds ancien	58%	Les documentaires	51%
Les dictionnaires, encyclop. jeunes	49%	Les albums jeunesse	45%
Les dictionnaires, encyclop. adultes	44%	Les documentaires jeunes	37%
		Les BD adultes	37%
		Les BD jeunesse	28%

Note de lecture : 62% des bibliothécaires interrogés désignent les « beaux livres » comme la catégorie devant contribuer le plus à la réduction du budget d'acquisition.

Les bibliothécaires cherchent à sacrifier d'abord des catégories de livres chers et peu utilisés. Les beaux livres et le fonds ancien correspondent à ces deux critères et font l'objet d'un arbitrage qui leur est défavorable. C'est aussi le cas des dictionnaires et encyclopédies qui pourraient être renouvelés de façon moins fréquente.

A l'inverse, les romans adultes sont la catégorie la plus défendue par les bibliothécaires. Ils forment le cœur des collections des bibliothèques qui se trouvent définies par les bibliothécaires d'abord comme un lieu de fiction sous la forme romanesque. En secteur, jeunesse, on trouve la même suprématie de la fiction cette fois sous la forme de l'album. C'est seulement en second plan que la dimension documentaire devient prioritaire tant en secteur adulte et jeunesse. En troisième lieu arrivent les bandes dessinées (tant en secteur adulte que jeunesse) c'est-à-dire une forme de fiction plébiscitée par les usagers. Les choix des bibliothécaires entre les catégories de livres semble alimentés par trois sources concomitantes mais hiérarchisées :

- la formation littéraire des bibliothécaires et leur attachement à la promotion de la fiction romanesque dans les bibliothèques ;
- la définition documentaire de l'institution soutenue par les techniques de traitement des documents qui contribuent à la définition du métier ;
- la « demande » des usagers telle que les bibliothécaires peuvent la connaître notamment à travers la rotation des documents.

S'il existe des variations entre catégories de bibliothécaires notamment pour ce qui doit le plus supporter la baisse (les hommes « sacrifient » plus facilement la littérature adulte et les femmes la BD jeunesse, les conservateurs la BD adulte et les agents du patrimoine les livres à gros caractères), il existe une large unité sur les types de livres à protéger d'une baisse du budget d'acquisition. Quel que soit leur âge, leur genre ou leur grade, les bibliothécaires « protègent » les romans et documentaires adultes dans des proportions semblables. Il existe

donc une unité de la profession autour de la promotion de ces deux formes d'ouvrages. La diversité des trajectoires personnelles et des lieux d'exercice ne fait pas disparaître un rassemblement de la profession autour d'un certain type de livres à promouvoir. La bibliothèque devient, de façon évidente, le lieu de la fiction et des documentaires.

Du scénario à la réalité de la baisse

Jusqu'à présent nous avons recueilli la posture des bibliothécaires à l'égard des acquisitions sans tenir compte de la situation dans laquelle ils se trouvaient du point de vue de l'évolution de leurs budgets d'acquisition. C'est dire que nous mélangeons les avis de ceux qui ne connaissent pas effectivement de baisse avec ceux qui y sont réellement confrontés. Il s'agit alors de vérifier si les avis changent quand ils sont sur le point de prendre la forme pratique et de marquer la collection.

Parmi les bibliothécaires interrogés entre fin novembre 2004 et mars 2005, 29% déclarent avoir effectivement connu une baisse de leur capacité d'acquisition en 2004 (en raison ou non du droit de prêt). A ceux-là on ajoute ceux qui n'ont pas répondu à cette question mais affirment avoir connu une baisse de leur budget d'acquisition en 2004 ou qui déclarent connaître une baisse en 2005. Ainsi définis, 36% de l'échantillon a fait l'expérience de la baisse du budget. Cette population fait-elle les mêmes choix que ceux qui ne sont pas confrontés à une baisse ? Retient-elle les mêmes critères ?

Une grande similarité se dégage des réponses des bibliothécaires confrontés effectivement à une baisse ou non. Ils ne changent pas radicalement d'avis quand ils doivent affronter réellement une baisse. Mais par-delà ce sentiment de stabilité, la baisse réelle conduit à reconsidérer certains choix. Ainsi, pour les éléments du budget de fonctionnement à baisser, ils sont moins nombreux à dire vouloir baisser les fournitures (37% contre 49%) et les animations (26% contre 34%) et davantage à vouloir baisser les acquisitions (41% contre 25%). Pratiquement peut-être les deux autres budgets ne suffisent pas pour compenser les acquisitions. Les espoirs de gains par les réductions des autres budgets se révèlent plus faibles que les gains réellement possibles.

Si l'arbitrage entre les supports reste inchangé, on constate un aménagement du choix entre les catégories de livres devant contribuer le moins à la restriction budgétaire. Ceux qui sont confrontés à une baisse renforcent la tendance observée à protéger la fiction. 53% estiment que les albums jeunesse doivent le moins contribuer contre 40% de ceux qui n'y sont pas confrontés. Chez les adultes, les bibliothécaires confrontés à une baisse protègent plus souvent la littérature que les autres (34% contre 19%). L'attrait pour la fiction dans sa forme

légitime apparaît renforcé quand la restriction de budget menace les achats de cette partie de la production éditoriale.

Parallèlement à ce renforcement de certains choix, on assiste également à des choix prenant davantage en compte la situation réelle à laquelle les bibliothécaires risquent d'être confrontés. Certains critères sont moins souvent donnés comme moins importants. C'est le cas de l'importance accordée aux sujets d'actualité (26% contre 46%), à l'intégralité des séries (24% contre 43%), aux nombres d'exemplaires (74% contre 87%) ou aux gros éditeurs (39% contre 49%). Les bibliothécaires donnent le sentiment de tenir compte davantage des attentes des usagers réels ou potentiels dans les faits que dans les discours. In extremis, certains renoncent à l'application de jugements de valeurs dont ils savent les effets néfastes sur le service rendu aux usagers. On saisit en acte une hésitation face à la suprématie de la légitimation des acquisitions par l'œuvre face à celle par la prise en compte des usagers. La dualité entre ces formes de légitimation « travaille » les bibliothécaires et certains, dans l'action, renoncent à certaines valeurs pour en faire prévaloir d'autres. L'hésitation que nous avons constatée par ailleurs apparaît ici à travers la plasticité des opinions.

Conclusion

Le travail d'acquisition est souvent perçu et présenté comme le résultat d'un équilibre entre considérations parallèles et pas toujours convergentes. Le scénario de restriction budgétaire dans lequel nous avons placé les bibliothécaires chargés des acquisitions permet de cerner les choix et les critères qu'ils mobilisent. En effet, quand les bibliothécaires disposent de ressources abondantes, les tensions entre les deux formes de légitimation peuvent être surmontées plus facilement en satisfaisant des valeurs contradictoires. Par exemple, les bibliothécaires disposant d'un budget d'acquisition d'au moins deux Euros par habitant affirment vouloir accorder davantage d'importance aux « classiques » et aux petits éditeurs que ceux disposant de ressources plus faibles (respectivement 51% contre 34% et 51% contre 42%). La diminution des budgets (consécutives ou non à l'application du droit de prêt) limite les possibilités de combinaison des contraires. Elle génère alors une tension entre bibliothécaires mais aussi une « inflammation » des clivages internes à certains. L'unité de la profession et l'évidence de l'identité professionnelles sont menacées par ce nouveau dispositif dont on comprend qu'il soit reçu avec une certaine réserve par les bibliothécaires.

Baisse de tous les budgets fonctionnement	Oui	non	TOTAL
Budget d'acquisition par habitant_T			
Non- réponse	49% (23)	51% (24)	100%(47)
2 Euros ou -	36% (23)	64% (41)	100%(64)
2 Euros et + /hab	55% (44)	45% (36)	100%(80)
TOTAL	47%(90)	53%(101)	100%(191)

+/- "classiques"	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
Budget d'acquisition par habitant_T					
Non- réponse	14% (7)	24% (12)	46% (23)	16% (8)	100%(50)
2 Euros ou -	3% (2)	40% (26)	34% (22)	23% (15)	100%(65)
2 Euros et + /hab	6% (5)	26% (21)	51% (42)	17% (14)	100%(82)
TOTAL	7%(14)	30%(59)	44%(87)	19%(37)	100%(197)

+/- petits éditeurs	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
Budget d'acquisition par habitant_T					
Non- réponse	16% (8)	10% (5)	46% (23)	28% (14)	100%(50)
2 Euros ou -	3% (2)	22% (14)	42% (27)	34% (22)	100%(65)
2 Euros et + /hab	11% (9)	18% (15)	51% (42)	20% (16)	100%(82)
TOTAL	10%(19)	17%(34)	47%(92)	26%(52)	100%(197)

+/- sujets d'actualité	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
ConnaîtBaisse					
Non- réponse	6% (8)	46% (58)	35% (44)	13% (17)	100%(127)
Baisse	7% (5)	26% (18)	49% (34)	19% (13)	100%(70)
TOTAL	7%(13)	39%(76)	40%(78)	15%(30)	100%(197)

+/- intégralité séries	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
ConnaîtBaisse					
Non- réponse	12% (15)	43% (54)	31% (40)	14% (18)	100%(127)
Baisse	4% (3)	24% (17)	57% (40)	14% (10)	100%(70)
TOTAL	9%(18)	36%(71)	41%(80)	14%(28)	100%(197)

+/- nombre d'exemplaires	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
ConnaîtBaisse					
Non- réponse	4% (5)	87% (110)	8% (10)	2% (2)	100%(127)
Baisse	9% (6)	74% (52)	7% (5)	10% (7)	100%(70)
TOTAL	6%(11)	82%(162)	8%(15)	5%(9)	100%(197)

+ d'hésitation

+/- gros éditeurs	Non- réponse	Moins	plus	NSP	TOTAL
ConnaîtBaisse					
Non- réponse	15% (19)	49% (62)	7% (9)	29% (37)	100%(127)
Baisse	9% (6)	39% (27)	16% (11)	37% (26)	100%(70)
TOTAL	13%(25)	45%(89)	10%(20)	32%(63)	100%(197)

budget fonctionnement à baisser	Le "petit" équipement	les animations	les acquisitions	TOTAL
Connaît Baisse				
Non- réponse	49% (62)	34% (43)	25% (32)	100%(137)
Baisse	37% (26)	26% (18)	41% (29)	100%(73)
TOTAL	45%(88)	31%(61)	31%(61)	100%(210)

On réussit moins à protéger les acquisitions quand on est confronté à baisse qu'avant de l'être.
Doit contribuer le moins :

littérature adulte 1	Non- réponse	littérature adulte	TOTAL
Connaît Baisse			
Non- réponse	81% (103)	19% (24)	100%(127)
Baisse	66% (46)	34% (24)	100%(70)
TOTAL	76%(149)	24%(48)	100%(197)

Albums 1	Non- réponse	Albums	TOTAL
Connaît Baisse			
Non- réponse	60% (76)	40% (51)	100%(127)
Baisse	47% (33)	53% (37)	100%(70)
TOTAL	55%(109)	45%(88)	100%(197)

pragmatisme ?

Baisse du budget fctionnement en 2004	Non- réponse	Oui	Non	TOTAL
Baisse des capacités d'acquisition 2004				
Non- réponse	11% (13)	4% (5)	85% (99)	100% (117)
Oui	7% (4)	63% (36)	30% (17)	100% (57)
Non	0% (0)	30% (7)	70% (16)	100% (23)
TOTAL	9% (17)	24% (48)	67% (132)	100% (197)

Baisse prévue en 2005 ?	Non- réponse	Oui	Non	TOTAL
Baisse des capacités d'acquisition 2004				
Non- réponse	32% (37)	8% (9)	61% (71)	100% (117)
Oui	51% (29)	32% (18)	18% (10)	100% (57)
Non	17% (4)	13% (3)	70% (16)	100% (23)
TOTAL	36% (70)	15% (30)	49% (97)	100% (197)

Doit contribuer le plus :

littérature adulte	Non- réponse	littérature adulte	TOTAL
Sexe			
Femme	85% (140)	15% (25)	100%(165)
Homme	70% (21)	30% (9)	100%(30)
TOTAL	82%(161)	18% (34)	100%(195)

BD jeunesse	Non- réponse	BD jeunesse	TOTAL
Sexe			
Femme	82% (135)	18% (30)	100%(165)
Homme	93% (28)	7% (2)	100%(30)
TOTAL	83%(163)	17%(32)	100%(195)

Doit contribuer le moins :

fonds ancien	Non- réponse	fonds ancien	TOTAL
Sexe			
Femme	92% (151)	8% (14)	100%(165)
Homme	80% (24)	20% (6)	100%(30)
TOTAL	90%(175)	10%(20)	100%(195)
Albums	Non- réponse	Albums	TOTAL
Sexe			
Femme	52% (86)	48% (79)	100%(165)
Homme	70% (21)	30% (9)	100%(30)
TOTAL	55%(107)	45%(88)	100%(195)

Doit contribuer le + :

BD adultes	Non- réponse	BD adultes	TOTAL
Grade2			
Conservateur	67% (18)	33% (9)	100%(27)
Bibliothécaire	85% (33)	15% (6)	100%(39)
Assistant	89% (71)	11% (9)	100%(80)
Agent du patrimoine	82% (28)	18% (6)	100%(34)
Bénévole	63% (10)	38% (6)	100%(16)
TOTAL	82%(160)	18%(36)	100%(196)

Livres lus et à gros caractère	Non- réponse	Livres lus et à gros caractère	TOTAL
Grade2			
Conservateur	78% (21)	22% (6)	100%(27)
Bibliothécaire	87% (34)	13% (5)	100%(39)
Assistant	83% (66)	18% (14)	100%(80)
Agent du patrimoine	62% (21)	38% (13)	100%(34)
TOTAL	79%(142)	21%(38)	100%(180)

budget fonctionnement à baisser	Le "petit" équipement	les animations	les acquisitions	TOTAL
budget fonctionnement à baisser				
Le "petit" équipement	35% (88)	5% (12)	3% (7)	42%(107)
les animations	5% (12)	24% (61)	1% (3)	30% (76)
les acquisitions	3% (7)	1% (3)	24% (61)	28% (71)
TOTAL	42% (107)	30% (76)	28% (71)	100%(254)

+/- demande des usagers	Moins	plus	NSP	TOTAL
Baisse de tous les budgets fctionnement				
Oui	38% (31)	56% (45)	6% (5)	100% (81)
non	27% (26)	57% (54)	16% (15)	100% (95)
TOTAL	32% (57)	56% (99)	11% (20)	100% (176)

+/- avis des professionnels	Moins	plus	NSP	TOTAL
Baisse de tous les budgets fctionnement				
Oui	14% (12)	79% (66)	7% (6)	100% (84)
non	5% (5)	84% (80)	11% (10)	100% (95)
TOTAL	9% (17)	82% (146)	9% (16)	100% (179)

Baisse de tous les budgets fctionnement	Oui	non	TOTAL
Sexe			
Non- réponse	100% (2)	0% (0)	100%(2)
Femme	51% (81)	49% (78)	100%(159)
Homme	23% (7)	77% (23)	100%(30)
TOTAL	47% (90)	53% (101)	100%(191)

baisse de tous les supports ?	Oui	non	TOTAL
Baisse de tous les budgets fctionnement			
Oui	76% (68)	24% (21)	100% (89)
non	52% (48)	48% (45)	100%(93)
TOTAL	64% (116)	36% (66)	100%(182)

budget fonctionnement à baisser	Le "petit" équipement	les animations	les acquisitions	TOTAL
Baisse de tous les budgets fctionnement				
Oui	48% (48)	40% (40)	13% (13)	100% (101)
non	36% (39)	19% (20)	45% (48)	100% (107)
TOTAL	42% (87)	29% (60)	29% (61)	100% (208)

Age	Nb. cit.	Fréq.
- de 30 ans	36	18%
30-39 ans	48	24%
40-49 ans	52	26%
50 ans et +	61	31%
TOTAL CIT.	197	100%

$$36 * 25 = 900$$

$$48 * 35 = 1680$$

$$52 * 45 = 2340$$

$$61 * 55 = 3355$$

$$8275/197 = 42$$

41 ans et 6 mois sans les bénévoles

Age moyen 44,2592593 45,2564103 39,25 40,5882353 47,5

Age

Sexe

Grade2	Nb. cit.	Fréq.
Conservateur	27	15%
Bibliothécaire	39	22%
Assistant	80	44%
Agent du patrimoine	34	19%
TOTAL CIT.	180	100%

16 bénévoles

Grade	Non- réponse	Agent du patrimoine	Assistant	Bibliothécaire	Conservateur	Bénévole	TOTAL
Population de la							
Non- réponse	0% (0)	27% (4)	40% (6)	20% (3)	13% (2)	0% (0)	100% (15)
moins de 2000	7% (1)	36% (5)	0% (0)	14% (2)	0% (0)	43% (6)	100% (14)
de 2000 à 5000	4% (1)	50% (12)	25% (6)	17% (4)	0% (0)	4% (1)	100% (24)
de 5000 à 10000	0% (0)	19% (4)	57% (12)	19% (4)	0% (0)	5% (1)	100% (21)
de 10000 à 20000	0% (0)	19% (3)	25% (4)	31% (5)	25% (4)	0% (0)	100% (16)
de 20000 à 50000	3% (1)	6% (2)	62% (21)	21% (7)	9% (3)	0% (0)	100% (34)
50000 et plus	0% (0)	5% (4)	42% (31)	27% (20)	25% (18)	0% (0)	100% (73)
TOTAL	2% (3)	17% (34)	41% (80)	23% (45)	14% (27)	4% (8)	100% (197)

Ce travail posera des difficultés méthodologiques qu'il faut identifier :

- cherche-t-on à connaître les pratiques d'acquisition ou les politiques d'acquisition ? Les premières seraient plus révélatrices car on saisirait les choix eux-mêmes et non les discours ? Mais comment saisir les pratiques ?
- Qui interroger sur ce thème ? Les responsables d'équipement, tous les personnels qui remplissent des fonctions d'acquisitions ?
- Comment interroger les bibliothécaires ? Entretien, questionnaires ? Comment construire un échantillon ?

LES ACQUISITIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA LOI SUR LE DROIT DE PRET